» Tous sont résolus à manifester clairement l'opinion du gouvernement, dans toutes les questions où il aura à intervenir, et s'ils désirent tous une lumière complète dans l'affaire qu'instruit en ce moment M. Franqueville, le ministre de l'intérieur est absolument décidé à mettre au grand jour les agissements des perturbateurs et des agitateurs de quelque ordre qu'ils soient, qui tentent à jeter le trouble dans le pays.»

Les nouveaux compromis

Paris, 3 janvier. — Un rédacteur du *Gaulois* a questionné deux membres de la Commission d'enquête, au sujet de son information sur les quatre nouveaux députés compromis, que le gouvernement a fait démentir. Ces commissaires ont répondu au représentant du *Gaulois* :

» C'est vous qui avez raison: tout au plus, peut-on ergoter sur les mots. En effet, des quatre députés auxquels vous avez fait allusion, il en est trois pour lesquels on nous a dit qu'ils avaient touché comme journalistes. »

Une interview avec M. Andrieux

Paris, 3 janvier. — Voici la fin d'une conversation de M. Andrieux avec un rédacteur du *Gaulois* :

» Le ministre de l'intérieur et ses préfets affirment que nous grossissons à plaisir, dans un intérêt de parti, des fautes particulières qui n'engagent qu'un nombre très restreint des responsabilités. Mais, dans la Chambre, on a choisi pour président, M. Floquet.

» Quand elle aura fait siennes les nombreuses théories du gouvernement, dont elle a déjà entendu l'exposé avec un calme significatif, le pays ne pourra plus conserver la moindre illusion sur la moralité de ses élus.

» L'infiltration du scandale dans les couches profondes du suffrage universel, est longue à se produire. La présidence de M. Floquet ne fait que précipiter la marche du phénomène.

» Croyez-en ma vieille expérience, si vous êtes un opposant, soit de gauche, soit de droite, n'hésitez pas, Monsieur, votez pour Floquet. »

LE CAS DE M. DE FREYCINET

Paris, 3 janvier. — Cela sonne mal, pour le ministre de la guerre. Un certain journal qui se publie, en français, à Londres, et qui porte le titre significatif « Le Tocsin » vient de lui jouer le plus mauvais tour qu'on puisse imaginer. Le cynisme avec lequel il se vante de faire *chanter* M. de Freycinet, est l'objet de tous les commentaires. Tout le monde se demande ce que c'est que le *Tocsin*. Est-ce une feuille imaginée par Cornélius Herz, pour tenir le gouvernement par une menace de tous les jours? C'est ce que quelques-uns soutenaient.

Il sera facile de voir si cette opinion est vraie par l'attitude du gouvernement à l'égard de Cornélius Herz. Il est bien certain qu'on ne peut penser un instant à demander l'extradition de cet agent bavarois, mais nous verrons bien, si l'instruction menée contre lui, ainsi que l'a solennellement annoncé le Garde des Sceaux, aboutira à lui infliger la radiation du cadre de la Légion d'honneur ou à l'inquiéter dans ses biens. Si cela n'a pas lieu, c'est que les menaces de Herz ont produit leur effet.

Dans tous les cas, celui des ministres que vise en ce moment le *Tocsin* est M. de Freycinet. Il le menace de révélations, tant au sujet du terrain du Révard, sur la frontière italienne, que du bénéficiaire du fameux chèque, où M. Andrieux a mis un trou à la place du nom.

Cependant, à en croire certains racontars, cette dernière menace ne doit pas produire beaucoup d'effet. On prête, en effet, à M. de Freycinet, à ce sujet, une phrase dont nous reproduisons le sens, sous les plus extrêmes réserves : « Si on me force à parler, aurait dit le ministre de la guerre, je ferai connaître que le bénéficiaire de ce chèque a touché de très près à l'Elysée ».

On aurait vu, dans ce langage, une allusion à un sénateur mort aujourd'hui et qui fut administrateur du *Siècle*. Nous avons, il y a quelques semaines, relevé le bruit qui courait sur ce personnage considérable. Nous limes également observer que le sieur Elouis, signataire d'un autre chèque retrouvé chez M. Thierrée, avait été placé comme garçon de bureau dans ce journal, à la recommandation de M. Hippolyte Carnot. Nous n'enregistrons tout ce qui précède qu'avec toutes les réserves possibles.

Mais, en ce qui concerne M. de Freycinet, nous pouvons rapporter un incident dont on n'a pas parlé, et qui remonte au jubilé de M. Pasteur.

Pendant la cérémonie, MM. Ribot et Ferry causaient assez intimement ensemble dans l'embrasure d'une fenêtre, vint à passer M. de Freycinet. Aussitôt MM. Ribot et Ferry se turent et même s'abstinrent de le saluer. Cet incident significatif a eu pour témoin une tierce personne.

L'AFFAIRE DES FONDS GUELFES

Berlin, 3 janvier. — Le *Vorwaerts* publie aujourd'hui les lettres de deux socialistes allemands habitant Paris, et dans lesquelles il est dit que les révolutionnaires parisiens sont décidés à faire des actes de violence contre la Chambre des Députés et le Gouvernement.

Le *Vorwaerts* dit à ce propos :

« Avant tout, il faudra dissoudre la Chambre actuelle; on ne peut lui permettre de gouverner plus longtemps.

» Le journal officiel du socialisme allemand invite tous les socialistes français à réclamer, sans retard, la dissolution de la Chambre, afin d'échapper aux dangers d'un plébiscite ».

Deux rentières qui se laissent mourir de froid

Paris, 3 janvier. — Deux vieilles rentières très riches, viennent d'être trouvées mortes dans l'appartement qu'elles occupaient 102, rue Truffaut, dans les circonstances suivantes :

Mlle Marie Goudé, âgée de soixante-seize ans, et sa sœur Pauline, âgée de soixante-quatorze ans, habitaient, depuis neuf ans cet appartement. Vivant misérablement, n'ayant pas de benne, et ne recevant personne, elles se privaient du strict nécessaire et restaient sans feu, par ce froid rigoureux.

Avant-hier soir, un locataire de la maison, M. D..., vint déclarer à M. Gilles, commissaire de police du quartier, qu'habitant au-dessous de l'appartement des demoiselles Goudé, il ne les entendait plus marcher depuis vendredi.

Le commissaire de police, accompagné de son secrétaire se rendit hier matin, à la première heure, rue Truffaut, et, en ouvrant la porte de l'appartement, il aperçut la moins âgée des deux sœurs gisant dans un coin de la première pièce, la face contre terre, et tenant encore un plateau à la main.

Dans un autre angle, l'aînée était étendue sur le dos. Aucune des deux ne donnait plus signe de vie. Un médecin, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès des deux sœurs.

On suppose que l'aînée aura succombé, tandis qu'elle se trouvait seule, à une congestion causée par le froid, et que sa sœur, en entrant dans la chambre et la voyant étendue, sans mouvement, aura éprouvé un tel saisissement qu'elle aura eu un transport au cerveau.

Cette version est assez plausible, étant donné l'âge des deux femmes et les privations qu'elles s'imposaient. M. Gilles a trouvé dans la chambre d'une des sœurs près de 300,000 de valeurs nominatives.

Dans l'autre chambre, à laquelle les scellés ont été apposés, tout fait supposer que l'on trouvera la part de l'autre sœur, qui doit être aussi très importante, ce qui élèverait leur fortune connue à plus d'un demi-million.

En dehors des titres, on n'a trouvé chez elles ni or ni argent.

NOUVELLES DU JOUR

Un combat entre derviches et égyptiens

Le Caire, 3 janvier. — La colonne égyptienne a rejoint les derviches hier matin, à Ambigol. Les derviches, en nombre supérieur aux égyptiens, ont exécuté des charges répétées. Le combat a été acharné. Des deux côtés les pertes sont importantes.

Un capitaine anglais, un officier égyptien et 45 soldats ont été tués. D'après une version anglaise, les Derviches ont battu en retraite.

La révolution en Argentine. — Une bataille

Buenos-Ayres, 3 janvier. — Une bataille vient d'être livrée dans la province de Corrientes, entre les troupes gouvernementales et les insurgés. Les résultats manquent.

La ville de Cusaros, assiégée par les insurgés, continue une sérieuse résistance.

Un scandale dans une église près de Poitiers

Poitiers, 3 janvier. — Un scandale, dont on ne connaît pas encore la cause, se serait produit dans l'église de Saint-Sauveur, près Poitiers. L'abbé Reyon était en train de célébrer la messe, lorsque l'église fut envahie brusquement par une bande de vingt à trente femmes en furie qui montèrent littéralement à l'assaut de l'autel, malmenèrent le prêtre, lui arrachèrent ses ornements sacerdotaux, etc. Un commissaire de police a été envoyé de Poitiers à Saint-Sauveur, avec mission de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le renouvellement de scènes de violence analogues.

L'affaire Turpin

Paris, 3 janvier. — La cinquième chambre du tribunal civil de la Seine a statué, aujourd'hui, sur un différend qui s'est élevé entre Turpin et la société la *Panclastite*.

On sait sait que Turpin avait été condamné à restituer 225,000 francs à cette société et que celle-ci à la suite de cette condamnation, avait fait saisir un immeuble lui appartenant. Sur opposition de Turpin, la cinquième Chambre a déclaré aujourd'hui cette saisie comme valable.

Les nouveaux tarifs franco-suisse. — A la gare de Genève

Genève, 3 janvier. — Le *Journal de Genève* donne les renseignements suivants le mouvement des marchandises à la gare de Genève, dans les derniers jours de l'année, en prévision de l'application des nouveaux tarifs.

La gare des messageries avait les hangars bondés jusqu'aux toits. On a reçu à l'arrivée des messageries, le 30 décembre, 42,000 kilogrammes, et le 31, 59,000 kilogrammes, alors que la moyenne quotidienne est de 3 à 4000. Le nombre des colis postaux a atteint 6000 en deux jours, soit quatre fois plus que d'habitude.

Au départ, les expéditions pour la France se sont élevées à 7 000 kil. le 30, et à 18.000 k. le 31, contre une moyenne de 2 000 k. par jour.

Les expéditions consistaient surtout en vermouth — 21.000 kilogrammes — en confiserie et en bières. Une quantité énorme de gibier — 6 à 7.000 kilog. — a été expédiée par la gare, à la fin du mois de décembre.

Pour la petite vitesse, l'augmentation du trafic a été moins sensible.

Toutes les marchandises qui passèrent la frontière samedi, avant minuit, purent profiter de l'ancien tarif, quoique, pour beaucoup de colis, les formalités de la douane n'aient pu être accomplies que le lendemain.

Sur un ordre venu de Berne, la formalité de la visite des bagages est beaucoup plus stricte.

M. Millerand à Carmaux

Paris, 3 janvier. — On annonce que M. Millerand, député de Paris, va aller à Carmaux soutenir la candidature de M. Jaurès.

Le manifeste anarchiste à Roanne

Roanne, 3 janvier. — Deux paquets d'affiches du manifeste anarchiste ayant pour titre « A bas la Chambre! » ont été saisis, en gare de Roanne, par le commissaire de police spécial. Ces paquets étaient expédiés de Londres au compagnon Recorbet, habitant Roanne. Des ballots d'affiches semblables ont été saisis également à Saint-Nazaire.

Un peintre polonais dévoré par les loups

Vienne, 3 janvier. — On mande de Varsovie que M. Wierzwinski, peintre polonais, qui se rendait à Bielvstock à cheval, a été assailli par une bande de loups affamés.

Tous les efforts faits par le cavalier pour se dérober aux attaques des carnassiers qui le poursuivaient ont été vains. Sa monture mordue au poitrail par les fauves s'est abattue. Dès lors, les loups ont eu bon marché de M. Wierzwinski.

L'homme et le cheval ont été dévorés sur place.

Le brigandage en Espagne

Saragosse, 3 janvier. — Trois hommes masqués ont pénétré dans une ferme, située à trois kilomètres du village de Gallego, et habitée par un vieillard de soixante-dix ans et sa famille, composée de deux fils, une fille et une cousine.

Découverts, les bandits ont attaqué les fermiers, ont tué le vieillard, grièvement blessé les deux fils, et se sont enfuis, sans oser commettre le vol qu'ils avaient prémédité. Ils sont activement recherchés.

La grève du bassin houiller de la Sarre

Sarrebruck, 2 janvier. — On signale de divers côtés, des rixes sanglantes.

Un individu a été arrêté parce qu'il excitait les ouvriers.

Sarrebruck, 3 janvier. — 24.000 grévistes chôment dans le bassin houiller de la Sarre, soit les cinq sixièmes de tous les mineurs. Des réunions générales ont lieu dans tous les centres importants. Ces réunions sont également fréquentées par les femmes. Les grévistes ont décidé la grève à outrance. L'argent et les vivres leur viennent en abondance.

Sarrebruck, 3 janvier. — A l'issue d'une réunion des propriétaires des mines, à laquelle assistait le baron de Berlepsch, ministre du commerce, et le président supérieur de la province Rhénach, un avis a été affiché, faisant savoir, qu'au cas où les machinistes abandonneraient les puits pour se joindre aux grévistes, ils seraient immédiatement congédiés et ne pourraient plus être repris.

La situation s'aggrave et semble devenir critique.

Le roi d'Italie en Angleterre

Londres, 3 janvier. — On a dit que le roi d'Italie devait venir cette année en Angleterre, escorté par une flotte italienne. Cette visite n'est pas encore certaine, mais elle est probable.

Arrestation d'un anarchiste à Paris

Paris, 3 janvier. — Un afficheur, nommé Jules Demet, âgé de quarante-trois ans, a été arrêté pour avoir distribué des placards intitulés : « A bas la Chambre! »

Au conseil des ministres

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Sur la proposition de M. Loubet, M. Carnot a signé un long mouvement administratif que publiera demain le *Journal officiel*.

M. Drouin, préfet de la Haute-Saone, est nommé préfet d'Indre-et-Loire, en remplacement de M. Gentil ; M. Masclé, préfet des Landes, est nommé préfet de la Dordogne, en remplacement de M. Fournier, décédé ; M. Louvel, préfet de la Vendée, est nommé préfet de Loir-et-Cher ; M. Blanc, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet des Landes ; M. Pichon, préfet de la Lozère, est nommé préfet de la Haute-Saône ; M. Liegey, sous-préfet de Rochefort, est nommé préfet de la Vendée ; M. Dupuy, secrétaire-général de la Loire-Inférieure, est nommé préfet de la Lozère ; M. Doux, sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet des Hautes-Alpes ; M. Detolle, sous-préfet à Saint-Pol, est nommé sous préfet à Domfront ; M. Trépont, sous-préfet de Bellac, est nommé sous préfet de Saint-Pol.

Le dévouement des religieuses

Le ministre du commerce a distribué dimanche à Rouen, des médailles d'honneur aux personnes qui, lors de la dernière épidémie de choléra et de fièvre typhoïde, se sont distinguées par leur dévouement; parmi elles se trouvent les Sœurs Saint-Paul, Saint-Louis, Sainte-Cécile, et Saint-Joseph.

Quinze religieuses, infirmiers ou infirmières, ont été victimes de leur dévouement, et ont succombé, atteints par le mal qu'ils combattaient.

L'agitation révolutionnaire

Paris, 3 janvier. — On lit dans la *Liberté* :

« Des renseignements que nous avons pu recueillir, il résulte que c'est à tort qu'on a présenté le comité des onze comme constitué.

» D'ailleurs, nous pouvons assurer que le gouvernement est résolu à ne tolérer aucun attroupement, ni aucune manifestation sur la voie publique, tant à Paris qu'en province ».

Un nouveau journal dirigé par le marquis de Morès

Un nouveau journal va paraître prochainement, avec ce titre : *La Délivrance*.

Directeur : Le marquis de Morès.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 janvier. — Le marché a été faible, aujourd'hui, jour de liquidation de valeurs. Il y a, forcément, après les mouvements comme nous en avons eu ce mois-ci, des exécutions. La rente est naturellement très agitée. Les places étrangères sont en général, assez fermes. En résumé, le mois ne commence pas bien pour le marché. Le 3 0/0 ouvre à 95.25, retrograde à 94.60 et finit à 94.85.

Les actions de nos grands établissements de crédits, n'ont pas eu une meilleure tenue que nos rentes. Le Crédit foncier est à 980. La Banque de Paris est lourde à 645. Le Crédit Lyonnais se maintient bien à 755. Nos grands chemins sont faibles. Le Suez à reculé sensiblement par suite de la tension du report.

La tenue des fonds étrangers est meilleure que celle de nos fonds publics. Ce recul est nul ou tout à fait insensible. L'Italien finit à 92,75. L'Extérieure conserve le cours de 63. Les fonds ottomans sont peu brillants. En Banque, la part de Soufres Romains s'avance à 225. L'obligation Puerto-Santa-Maria, sur laquelle on vient de détacher un coupon de 12,50, donne lieu à de bonnes demandes.

DE LAVIGERIE, 22, place Vendôme.

CHOSES ET AUTRES

Deux époux comparaissent devant le commissaire de police pour s'être battus sur la voie publique. Un ami les accompagne.

— Avez-vous vu le commencement de la querelle? demande le magistrat à l'ami.

— Oui, monsieur le commissaire, il y a environ deux ans.

— Comment, deux ans!

— Oui, j'étais témoin à leur mariage.

⁂

A l'examen

Un candidat est interrogé sur la géographie de la France.

On le questionne sur les villes du littoral méditerranéen.

— Que savez-vous de Cannes ? demande l'examinateur.

— Qu'on y fait un sucre très estimé.

⁂

Un présumé criminel vient d'être interrogé.

Le juge, se levant pour étudier son dossier, s'adresse au prévenu :

— Asseyez-vous donc!

Le prévenu, avec son plus gracieux sourire :

— Après vous, M. le juge.

⁂

La domestique de madame, une servante fin de siècle.

— Charlotte, vous m'apporterez le journal.

— Oui, madame, dès que je l'aurai lu!

Situation météorologique. — Roubaix, 4 janv. — Hauteur barométrique, 768. Température. A sept heures du matin 4 degrés au-dessous de zéro. A une heure du soir 0 » » A cinq heures du soir 2 »

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes.

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La mortalité de la première enfance à Roubaix, et les moyens d'y remédier. — Dans sa dernière séance, la commission cantonale d'hygiène a entendu un très intéressant rapport de M. le docteur Butruille sur l'excessive mortalité des enfants en bas-âge, et sur les moyens hygiéniques de remédier à cette situation. M. le docteur Butruille, s'appuyant sur des documents irréfutables, a cité des chiffres effrayants. D'après les tableaux de la mortalité à Roubaix, pour 1891, 763 enfants âgés de moins d'un an sont morts, sur un total général de 2,714 décès, y compris 182 morts-nés.

Ceci nous donne une proportion de 29 0/0 des décès, à attribuer aux seuls enfants âgés de moins d'un an!

On a relevé, durant les dix premiers mois de l'année 1892, 2376 décès — dont 746 d'enfants âgés de moins d'un an, soit 31 0/0 de la somme totale ! Il y a progression, malheureusement, on le voit.

Il faut noter, dans ces tableaux de la mortalité, la prédominance des décès produits chez les enfants par la gastro-entérite et la diarrhée, soit 319 décès sur 763, soit 41 0/0 de ces décès, ou encore 12 0/0 de la totalité des décès de l'année. Ceci pour 1891 : les résultats des dix premiers mois de 1892 sont encore plus navrants.

M. Butruille, ces constatations faites, ajoute : « C'est surtout contre la gastro-entérite et la diarrhée que devront se combiner tous les efforts.

» Elles reconnaissent pour cause habituelle la mauvaise alimentation et la mauvaise hygiène.

» Surveiller l'alimentation souvent défectueuse du jeune âge; propager l'allaitement maternel; régler l'alimentation artificielle par l'emploi intelligemment compris du bon lait, même donné dans un biberon, à la condition qu'il soit bien entretenu; faire comprendre aux mères qu'elles doivent toujours combattre la diarrhée, même pendant la dentition; qu'elles ne doivent pas considérer comme un point d'honneur de donner à leurs jeunes enfants la nourriture des adultes; contribuer à faire entrer dans la pratique cette triple formule de l'hygiène enfantile : *de l'eau, de l'air*, du lait; venir en aide par des conseils, et surtout par des libéralités, aux mères peu fortunées, et aussi aux filles-mères — tel doit être le plan général de cette lutte contre la principale cause de la mortalité des jeunes enfants. »

⁂

Mais il y a des difficultés à la réalisation pratique de ce plan : toutes ces mesures d'hygiène privée ne se décrètent pas; il faut les faire entrer dans les mœurs, il faut que les médecins y emploient toute leur autorité.

La protection officielle des enfants en bas-âge a déjà rendu de grands services, mais, malgré tout le dévouement des inspecteurs, cette surveillance est souvent illusoire, parce qu'elle n'est et ne peut être ni continuelle, ni fréquente. De plus, elle est réservée aux seuls enfants placés en nourrice, pendant que la routine et les préjugés président aux soins à donner aux enfants que gardent leurs mères.

M. le docteur Butruille signale aussi la tentative inaugurée, il y a quelques années, sous l'inspiration du corps médical de Roubaix : à chaque déclaration de naissance, la mairie délivre gratuitement une « instruction » sur laquelle sont consignés des préceptes généraux, sorte d'aphorismes empruntées aux règles posées par l'Académie de médecine et à l'expérience du corps médical de Roubaix.

Mais cette utile instruction est-elle lue ? « Ne s'empresse-t-on pas le plus souvent, se demande M. le docteur Butruille, de la mettre précieusement de côté, avec le livret de mariage, pour ne la retrouver qu'à la prochaine déclaration de naissance, ou peut-être, hélas! du décès? Les instructions, que les mères et les nourrices devraient apprendre par cœur, sont-elles seulement quelquefois lues comme l'espéraient les promoteurs de cette mesure si utile ? »

⁂

M. le docteur Butruille examine, dans la dernière partie de son travail, ce qu'on doit faire pour obtenir un résultat efficace.

Dans les familles aisées, où la surveillance du médecin s'exerce d'une façon presque continuelle, les résultats sont satisfaisants. L'hygiène de la mère nourrice, ou de la nourrice, est surveillée et réformée, s'il y a lieu.

Mais, dans le monde ouvrier, il n'en est pas ainsi : aussi, est-ce surtout de ce côté-là que doivent être dirigés les conseils et la surveillance.

En ce qui concerne les médecins, M. le docteur Butruille croit qu'il serait utile de leur assurer le concours des sages-femmes, et de prier celles-ci d'aider les médecins à combattre pied, à pied, tous les préjugés qui circulent dans le peuple, au sujet de l'alimentation et de l'hygiène des enfants.

» Il serait bon, dit l'honorable rapporteur, d'adresser une lettre à chacune d'elles ; d'attirer leur attention sur le rôle qu'elles peuvent et doivent, grâce à leur influence, jouer dans cette question; de leur adresser plusieurs exemplaires des instructions qui sont données à la mairie, à chaque déclaration de naissance ; de les engager à appeler tout spécialement l'attention de leurs clientes sur la nécessité d'observer ces conseils. »

» Je ne serais pas non plus éloigné, ajoute M. Butruille, de proposer de faire, à ce sujet, quelques conférences aux sages-femmes, sur la nécessité de surveiller l'hygiène de l'enfance, conférences dans lesquelles on leur exposerait les préceptes que les mères, soucieuses de la santé de leurs enfants, doivent observer.

» De plus, il est à souhaiter que les jeunes mères reçoivent la visite de personnes dévouées, de dames patronesse, par exemple, qui leur enseignent l'art d'élever les enfants, qui leur donnent des conseils sur la régularité des repas, qui leur indiquent, si elles ne peuvent donner le sein à leur enfant, le moyen de lui donner une alimentation saine, méthodique et rationnelle. »

M. le docteur Butruille voudrait cette œuvre fondée à Roubaix : il compte, pour cela, sur l'initiative du Comité cantonal d'hygiène uni au corps médical. «Ce serait, dit-il en terminant, faire une œuvre méritoire ayant pour but de rendre service à l'humanité et au monde des travailleurs, de fortifier la race, et de préparer de nombreux et solides défenseurs à la Patrie.»

Le nouveau jardinier chef du jardin de Barbieux. — M. Vandamme, jardinier à Tourcoing vient d'être nommé jardinier-chef du jardin de Barbieux, en remplacement de M. Bérat.

Résultats d'adjudications. — Mardi ont eu lieu, à la Mairie de Roubaix, diverses adjudications, dont voici les résultats :

1° Fourniture des effets d'habillement, de coiffure et d'équipement au personnel de la police :

1er lot. — Effets d'habillement, 6.914 fr. 75; ont offert : la Société générale de fournitures militaires, de Paris, un rabais de 16,45 0/0; Becue-Wartiaux, de Roubaix, 20 0/0; Dobritz, de Lille, 25 0/0; Boutry-Van Isselsteym, de Lille, 28,78 0/0; Raviau-Pique, de Saint-Amand, 28,85 0/0; ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2e lot. — Képis, 4,368 fr., ont offert MM. Dupriez, de Lille, 10 0/0; Boutry Van Isselsteym, 18,27 0/0 : la Société générale, 25,10 0/0, adjudicataire.

3e lot. — Ceinturons, 682 fr. 50 ; ont offert : La Société générale, 22,30 0/0 ; M. Boutry Van Isselsteym, 24,68 0/0, adjudicataire.

2° Fourniture de bottines au personnel de l'octroi, de la police, aux apparitents, etc., pendant les années 1893, 1894 et 1895, 3,900 fr. Ont offert MM. Emile Macq, de Roubaix, 13 0/0; Neirinck et Cie de Lille, Ladus Lepiat, de Mouveaux, Laroy Delporte, de Tourcoing, 18 0/0; Ed. Delobel, de Roubaix, 18,25 0/0, adjudicataire.

3° Mesurage public: livraison de plombs façonnés pendant les années 1893, 1894 et 1895; M. Emile Deschamps a offert un rabais de deux centimes au kilogramme et a été déclaré adjudicataire.

4° Mise en état de viabilité de la rue Paul Bert: 7.500 fr.: ont offert: MM. Marlière, de Raismes, un rabais de 6 0/0; Pluquet, de Croix, Ant. Labbe, de Lille, Léon Honoré, de Roubaix, 9 0/0; Carrette-Duburcq, de Roubaix, 10 0/0, adjudicataire.

5° Mise en état de viabilité de la rue Parmentier ; 32,000 fr.: ont offert : MM. Carrette Duburcq, de Roubaix, 5 0/0 : Antoine Labbe, de Lille, 7 0/0 : Léon Honoré, de Roubaix, 9 0/0, adjudicataire.

La fièvre aphteuse. — La « cocotte » vient de faire son apparition dans les étables de M. Carrette, marchand de bestiaux.

L'incendie de la rue de Tourcoing. — Le commandant des pompiers a reçu la lettre suivante :

« Roubaix, le 3 janvier 1893.

» Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Roubaix,

» Veuillez recevoir pour vous, vos officiers et vos sapeurs pompiers, toujours si dévouées, nos remerciments les plus sinceres, pour l'activité et le courage que vous avez déployes à combattre l'incendie qui s'est déclaré, vendredi, dans notre teinturerie de velours, route de Tourcoing.

» Nous vous prions d'accepter la somme de 100 francs, ci-jointe, pour la Caisse de secours ou de retraite de votre bataillon.

» Agréez, Monsieur le Commandant, l'assurance de notre considération distinguée.

» Signé : MOTTE-BOSSUT fils et MENGERS. »

Les accidents du travail. — *Un homme grièvement blessé au peignage de la rue d'Avelghem.* — Un très grave accident est survenu, mardi matin, vers neuf heures, dans les ateliers du peignage de la rue d'Avelghem.

En voulant retirer une mèche de laine d'un rouleau, un débourreur, du nom d'Auguste Dejode, homme de trente-cinq ans, demeurant rue du Fontenoy, cour Dutilleul, s'est penché trop vivement, et a eu la tête prise entre la poulie et la courroie, tournant à grande vitesse. Il a été enlevé, du même coup, jusqu'à l'arbre de transmission, puis est retombé comme une masse sur le sol, au moment où ses camarades, affolés, venaient d'arrêter le métier.

On le releva presque privé de sentiment, meurtri par tout le corps, notamment aux deux mains, et perdant du sang par les oreilles.

Les chefs de la maison lui firent prodiguer, sur place tous les soins en leur pouvoir, et la pharmacie du peignage fut mise à contribution pour le pansement sommaire qui dut être opéré.

Le blessé fut ensuite transporté en voiture à l'Hôtel-Dieu, où l'on pensait qu'il serait reçu, à ce moment de la matinée, par M. le docteur Butruille lui-même, chirurgien de cet établissement, médecin attitré de l'usine de MM. Alfred Motte et Cie.

L'état du malheureux ouvrier n'est pas sans donner d'inquiétudes.

Les chutes sur la voie publique. — *Boulevard de Strasbourg.* — Lundi soir, à la sortie de son travail, un tisserand du nom de Pierre Decuyper, homme de trente-neuf ans, suivait le boulevard de Strasbourg, lorsqu'il vint à trébucher dans une ornière, et tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe droite. Des passants le transportèrent dans une maison voisine, où il reçut les soins les plus empressés, jusqu'à l'arrivée d'une voiture de place, qui le reconduisit à son domicile, rue de la Lys, cour Malfait. M. le docteur Druesne, appelé aussitôt auprès du blessé, opéra un premier pansement, et le fit admettre le lendemain matin, à l'Hôtel-Dieu.

Place de la Fosse-aux-Chênes. — Mardi matin, vers six heures, une soigneuse de soixante ans, nommée Jeanne Robert, demeurant rue de la Chapelle-Carette, se rendait à son travail, au peignage Amédée Prouvost et Cie, rue du Collège. Elle fit un faux pas sur le trottoir, à l'angle de la rue de la Fosse-aux-Chênes, et se fractura le péroné. Dans l'impossibilité de continuer sa route, la pauvre vieille demanda asile dans un estaminet voisin, d'où elle fut reconduite à son domicile. Un peu plus tard, elle y recevait les soins de M. le docteur Ballinghien, qui obtint son admission immédiate à l'hôpital.

Rue du Vieil Abreuvoir. — Dans la soirée du même jour, vers six heures, un garçon de café, âgé de trente-un ans, Charles Michaux, qui demeure rue du Moulin, profitait d'un moment de permission pour porter en ville un paquet de linge, en compagnie de sa femme. En passant dans la rue du Vieil-Abreuvoir, il manqua le pied sur la bordure du trottoir, et, dans la chute qui s'en suivit, se fit une double fracture de la jambe droite. Le malheureux fut transporté dans une maison du voisinage, où M. le docteur Harlet, en visites dans le quartier, put bientôt lui donner les premiers soins. Quelques instants plus tard, il était conduit à l'Hôtel-Dieu, sur la civière du poste central de la Grande Place, requise d'urgence par le médecin.

Croix. — *La bourse ou la vie !* — Les parages du bois de La Fontaine deviennent de plus en plus dangereux.

Mardi, vers 11 heures du matin, un jeune garçon du nom de Edouard Martens, revenait vers Roubaix; il était allé porter, chez M. l'aumônier de l'orphelinat, des cartes de visites. Près de la chapelle dite du Croquet, non loin de l'endroit tristement célèbre où fut commis l'attentat dont fut victime le jeune Henri Dubus, Edouard fut accosté par deux individus, en blouses bleues et sabots, qui lui demandèrent la bourse ou la vie.

L'enfant était plus mort que vif, quand, dans le lointain, apparut un cavalier. Le jeune Edouard appela à l'aide : aussitôt, ses agresseurs l'abandonnèrent et prirent la fuite à travers champs.

L'enfant s'enfuit chez M. l'aumônier, et lui raconta les faits. Le vénérable ecclésiastique l'accompagna jusqu'au bureau de M. Seguin, commissaire de police. Le magistrat s'enquit des faits, mais en dépit des plus actives recherches, on n'a pu encore rien découvrir.

Flers. — *Un vol* — Des malfaiteurs encore inconnus se sont introduits dans une dépendance de l'habitation de M. Liénart Hallet, au Bourg.

Ils y ont enlevé une quantité de pièces de lard, ainsi que du pain.

Communications diverses

Bouchée de pain. — Dons reçus : M. Boussemart-Deles-cluse, 110, rue du Moulin, casquettes et bérets d'enfants; MM. César et Joseph Pollet, une pièce de tissus pour robes ; souscriptions diverses, 375 francs ; d'un visiteur, 4 franc ; M. Cheminade, 25 kil. fromage ; M. Philippart, charcutier, un pâté ; anonyme, vieux vêtements divers ; souscriptions nouvelles, 180 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

La question des Tramways. — *La ligne de la rue de Gand.* — Il est un passage du rapport, présenté par M. le Maire, vendredi dernier, qu'il est bon de reproduire : c'est celui qui a trait à la ligne de la rue de Gand :

« Nous avons dit, à propos de la ligne n° 4, que, d'après les plans, le point terminus était à l'Issue-Tahon, nous devons, à ce sujet, faire connaître une particularité dont nous venons de nous apercevoir en compulsant les registres aux délibérations du Conseil municipal. — Dans trois délibérations, en date des 1er septembre 1874, 20 août et 1er octobre 1875, il est indiqué que la ligne se termine à l'Issue-Tahon; — mais dans une autre délibération, en date du 18 août 1876, rapportant celles antérieures, la désignation est simplement celle-ci : «Grande-Place, rue Saint Jacques, rue de Gand. » Enfin, dans un certain nombre d'imprimés, trouvés aux archives, qu'on veut supposer avoir été faits pour être produits devant l'autorité supérieure, on ne voit toujours plus que « rue de Gand, » sans autre mention.

» Prévoyait-on alors une extension de l'agglomération? Un détail semblerait corroborer cette supposition, c'est que, sur l'ancien plan de la ville imprimé, dont on voit que l'on s'occupait en 1878, nous trouvons les mots *rue de Gand* inscrits jusqu'à la rue du Clocher; au-delà, la route prend la dénomination de « *route Départementale N° 14* ». Nous sommes entrés dans ces détails, afin d'éclairer le Conseil municipal sur toutes choses.

» Une autre particularité doit être notée.

» On a vu, par le projet détraité, que la largeur des voies doit être réduite. Cette diminution de largeur serait-elle de nature à faire espérer que l'on obtienne désormais l'autorisation, refusée lors de la concession, de donner suite à l'exécution de la ligne de la rue de Gand, sans expropriation? Il est à remarquer que la diminution de la largeur de la voie n'entraîne pas une diminution correspondante de la voiture, dont la largeur seule importe en pareille matière. Cette largeur est fixée par le cahier des charges de la concession à 2 m. 15 au plus.

» Nous croyons que la Compagnie se propose de la réduire à 2 m — Si on s'en rapporte à l'avis de celle-ci, la largeur de la rue pourrait être suffisante à la condition que le stationnement et par suite la circulation des voitures soit supprimé d'un côté.

» On peut craindre que cette suppression, dans un endroit où il existe plusieurs portes cochères, pourrait donner lieu à des difficultés et à des oppositions de la part des intéressés, lors de l'enquête de commodo. Il faut signaler aussi à ce sujet que cet étroit défilé se trouve entre deux écoles. Enfin, le fait que déjà l'autorité compétente a statué, ne serait-il pas un obstacle de plus à ce que l'on obtienne une nouvelle décision?

» Nous avons tenu à exposer les faits.

» La Compagnie, ainsi que nous l'avons dit, consent à laisser à la Ville le choix entre le prolongement de la ligne de la rue de Gand ou de celle de la Croix-Rouge. »

On sait que, par sa délibération, le Conseil municipal a opté pour la ligne de la Croix-Rouge.

Agression nocturne. — Un de nos concitoyens, M. Victor D..., s'était égaré, à Roubaix, dans la soirée du 1er janvier. Arrivé dans une rue où il n'était jamais passé, il demanda son chemin à une fillette. A peine avait-il dit deux mots, qu'un individu qu'il n'avait pas aperçu se rua sur lui et tenta de le terrasser. En un clin d'œil, il se forma un attroupement de quarante à cinquante personnes, qui menaçaient de faire à M. D... un mauvais parti. Heureusement, la fillette était allée avertir sa mère de ce qui se passait, et M. D..., profitant de la diversion que l'arrivée de cette femme produisit, parvint à s'esquiver, non sans dommages, surtout pour ses vêtements.

La scène s'est passée, à neuf heures du soir, rue des Longues-Haies.

Le pain d'épice. — Dans le bon pain d'épice comme on le fabriquait autrefois, il ne doit entrer que du miel; généralement du miel roux de Bretagne. Mais on en fait maintenant de toutes qualités, sans un atome de miel qu'on remplace... par la mélasse de betterave.

Mais il paraît que le pétrissage ne serait pas possible, sans l'adjonction de quelque produit chimique; sans cela on n'obtiendrait qu'une masse compacte à laquelle on ne pourrait donner la façon voulue; et, pour y arriver, on emploie le sel d'étain, même à une assez haute dose.

On se rappelle qu'à la dernière foire de Lille, on prélevé des échantillons de leurs produits à de nombreux marchands de pain d'épice. L'analyse a démontré que presque tous contenaient du sel d'étain. Plusieurs de nos marchands sont dans ce cas. L'un d'eux a même avoué qu'il mettait dans la pâte, une quantité de sel d'étain bien supérieure à celle trouvée par le chimiste.

Les affaires vi